



Paris, le 20 avril 2018

M. Benjamin RAIGNEAU
Directeur des Ressources Humaines
du Groupe Public Ferroviaire SNCF
2, place aux Etoiles
CS 70001
93633 LA PLAINE-SAINT-DENIS

Objet : Demande de Concertation Immédiate

Monsieur le Directeur,

La stratégie de développement du groupe SNCF engagée depuis une dizaine d'années se traduit par l'augmentation du nombre de filiales, passant de 180 il y a 10 ans à près de 1 200 aujourd'hui...

Cette croissance externe en France, mais aussi à l'international, repose sur des mécanismes financiers cachés aux cheminots, croissance qui est pourtant le fruit de leur travail. La stratégie financière qui permet la construction d'un groupe tentaculaire se réalise notamment par la contribution financière des activités ferroviaires du groupe public.

La taxe redevance groupe de 2% du chiffre d'affaires des activités ferroviaires, l'indexation des taux d'emprunt par activité et filiale et la titrisation (transformation par une banque de la créance en crédit bancaire) du Crédit Impôt Compétitivité Emploi sont les artifices de la financiarisation de l'entreprise publique au détriment du service public ferroviaire.

Un résultat net de 1,3 milliard d'euros a été enregistré pour l'exercice comptable 2017. Près de 80 % de ce montant est réalisé par les activités en France, et notamment par les cheminots.

Nous considérons que les cheminots contribuent de façon essentielle à la bonne santé financière de l'entreprise et que le système ferroviaire a besoin de ressources pérennes pour améliorer la qualité de service, la régularité, la sûreté, la sécurité et l'offre de transport. L'amélioration du niveau de vie et des conditions de travail des cheminots au quotidien est aussi un élément majeur pour le développement du service public et de notre entreprise publique.

C'est pourquoi, les Organisations Syndicales de cheminots CGT - UNSA - CFDT vous déposent, conformément à l'article 4.2 du chapitre 1 du RHO826, modifié par l'avenant du 13 décembre 2007, une Demande de Concertation Immédiate sur les demandes suivantes :

- Le fléchage (circuit financier), les modalités et la modularité de la taxe appelée redevance groupe fixé à 2 % du chiffre d'affaires des activités du GPF ;
- Le volume financier dégagé par l'utilisation des taux d'emprunt modulés par activité et son fléchage actuel et futur ;
- Le montant chiffré représenté par la titrisation (transformation par une banque de la créance en crédit bancaire) du CICE depuis son origine et l'utilisation que la direction de l'entreprise en a fait jusqu'à aujourd'hui ;
- Une meilleure utilisation de l'argent généré dans le GPF pour faire croître le groupe à l'international et hors du GPF.

Dans l'attente d'être reçus, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos salutations respectueuses.

CGT

Laurent BRUN



UNSA

Roger DILLENSEGER



CFDT

Didier AUBERT

